



**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Séance du 08 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Étaient présents : M. Robertino GIULIANO Adjoint au Maire, MM. Edouard BAUMANN, Hubert MEYER, Philippe MULLER, Thomas SCHNEIDER, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux - MMES Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Marie-Laure HERRMANN, Noëlle HIRN, Maryse KOHLSTOCK, Chantal RABOLIN-MEINRAD, conseillères municipales.

Membres absents excusés : Mme Claire TRUC, M. Philippe UHL (jusqu'au point n°4),
Membres absents non excusés :
Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 ;
- 2) Aménagement d'un trottoir Rue de la Fecht et réfection de chaussée ;
- 3) Demandes d'autorisations d'urbanisme SCI AU FIL DU TEMPS : autorisation de signature ;
- 4) Révision des tarifs communaux ;
- 5) Révision des baux de chasse ;
- 6) Rapport des comptes-rendus de commissions ;
- 7) Divers.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Sur ce, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 :

Le procès verbal de la séance du 27 Septembre 2021 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signés.

2- Aménagement d'un trottoir Rue de la Fecht et réfection de chaussée :

Monsieur le Maire présente un devis de TP SCHMITT relatif à l'aménagement d'un trottoir et la réfection de la chaussée Rue de la Fecht pour un montant global de 24.821,93 € H. T soit 29.786,32 € T.T.C.

Il soumet également un devis de CONSTRUCTION UHL d'un montant de 1.386,50 € H.T soit 1.663,80 € T.T.C relatif à des réparations du pont de la Fecht.

La voirie étant communale, ces travaux seront engagés par la commune et feront l'objet de demandes de subventions.

Néanmoins, cette rue étant également très empruntée par les agriculteurs notamment, il est proposé que l'Association Foncière d'Illhaeusern soit sollicitée pour prendre en charge une partie du coût de ces travaux.

La participation envisagée serait à hauteur de 50 %, étant entendu que la quote-part de l'AF s'élèverait à hauteur de la moitié du coût restant à charge, subventions éventuelles obtenues déduites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve : le projet d'aménagement d'un trottoir et de réfection de la chaussée Rue de la Fecht ainsi que les réparations du pont ; sollicite : une prise en charge de 50 % du coût de ces travaux subventions éventuelles obtenues déduites par l'Association Foncière d'Illhaeusern ; autorise : le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible ; précise : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 ; autorise : M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

3- Demandes d'autorisations d'urbanisme SCI AU FIL DU TEMPS : autorisation de signature :

L'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un risque fréquent d'intéressement à titre personnel peut se rencontrer dans la délivrance des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par la SCI AU FIL DU TEMPS.

Aussi, M. le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives aux demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par la SCI AU FIL DU TEMPS pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne : M. Hubert MEYER pour prendre toutes les décisions relatives aux demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par la SCI AU FIL DU TEMPS pour toute la durée du mandat.

Décision adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. Philippe UHL

4- Révision des tarifs communaux :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe : les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

1° Location salle des fêtes :

➤ caution : 1.000 €

➤ à la journée :

a) aux particuliers de la commune :

- location à but non lucratif : 300.00 €
- location à but lucratif : 400.00 €

b) aux sociétés extérieures et particuliers extérieurs :

- location à but non lucratif : 500.00 €
- location à but lucratif : 600.00 €

➤ le week-end :

a) aux particuliers de la commune :

- location à but non lucratif : 370.00 €
- location à but lucratif : 470.00 €

b) aux sociétés extérieures et particuliers extérieurs :

- location à but non lucratif : 650.00 €
- location à but lucratif : 750.00 €

➤ aux diverses associations locales :

- Gratuit à l'exception de l'utilisation du gaz et de l'électricité. Les consommations seront facturées au réel suivant le relevé des compteurs en sus d'un forfait de 20.00 € relatif aux diverses charges.

- un forfait annuel de 30,00 € pour la location de la salle pour des activités périodiques (répétitions pièce théâtre, activités extra-scolaire...).

➤ cas particuliers :

- location pour action scolaire : gratuit
- location pour enterrement : gratuit
- location pour exposition: forfait : 800.00 € la semaine
- location vidéoprojecteur + boîtier connexion à distance : caution de 1.000 €

2° Location salle du Conseil Municipal :

➤ forfait : 250.00 € la journée + 100 € par jour supplémentaire

3° Location salle des commissions :

➤ forfait : 30.00 € la journée

4° Mobilier :

- 3.00 € la garniture
- 2.00 € la table
- 1.00 € le banc

5° Droit de place :

➤ 10.00 € par passage + 2 € si raccordement à l'électricité

6° Redevance annuelle pour prélèvement d'eau au puits public situé Rue du Bennwasser :

➤ 30.00 €

7° Pompe vide cave :

➤ 20.00 €

8° Taxe de pâturage :

- 200.00 €

9° Photocopies

- Noir & blanc :
 - 0.20 € pour le format A4
 - 0.40 € pour le format A3
- Couleur :
 - 0.40 € pour le format A4
 - 0.80 € pour le format A3

10° Concession au cimetière communal :

- 150.00 € pour 2 m² sur 30 ans
- 300.00 € pour 4 m² sur 30 ans
- 300.00 € la caverne sur 30 ans
- 75.00 € pour 2 m² sur 15 ans
- 150.00 € pour 4 m² sur 15 ans
- 150.00 € la caverne sur 15 ans

11° Redevance assainissement :

- prix au m³ (tranche 1 : de 1 à 6,000 m³ conso) : 0,13 €
- tranche 2 : de 6.000 à 12.000 m³ : 0,104 €
- tranche 3 : de 12.000 à 24.000 m³ : 0,078 €
- tranche 4: de 24.000 à 50.000 m³ : 0,065 €
- tranche 5: au-delà de 50.000 m³ : 0,052 €

Décision adoptée à l'unanimité.

5- Révision des baux de chasse :

VU l'arrêté préfectoral n° 2014183-0004 du 02 juillet 2014 portant approbation du cahier de charges des chasses communales pour la période du 2-2-2015 au 01-02-2024 ;

CONFORMÉMENT à l'article 16 « révision des prix » du cahier de charges, le loyer est révisable en fonction de la variation de l'indice départemental des fermages fixé par arrêté préfectoral ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de ne pas augmenter le loyer de la chasse communale pour 2022.

Décision prise à l'unanimité.

6- Rapport des comptes rendus de commissions :**Commission communication :**

Le lien de la dernière version du nouveau site internet a été transmis aux conseillers afin qu'ils fassent part de leurs éventuelles dernières observations. Le site devrait être mis en ligne d'ici fin du mois.

Rapporteur de séance : Edouard BAUMANN

Commission fêtes et cérémonies :

Le traiteur et l'animation pour le repas des aînés ont été validés. Une nouvelle réunion est prévue le 30.11.2021 pour la suite de l'organisation.

Rapporteur de séance : Robertino GIULIANO

Commission cadre de vie, environnement et fleurissement :

- une réunion avec la FREDON est prévue le 15 novembre concernant principalement les différentes techniques environnementales pouvant être mises en œuvre au niveau de la commune ;
- le jury départemental a transmis son rapport d'inspection suite à sa visite l'été dernier. La commune conserve sa 3^{ème} fleur ;
- les nouveaux décors de Noël seront installés prochainement ;

- la plantation du verger communal se fera comme prévu le 20 novembre prochain.

Rapporteur de séance : Philippe UHL

7- Divers :

La consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre est en cours dans le cadre du dossier de sécurisation de la traversée d'agglomération.

Le projet d'acte de vente relatif à la cession du presbytère vient d'être réceptionné en mairie. Après relecture des parties, celui-ci sera soumis au vote du conseil municipal.

La sortie au skate-park pour les enfants, initialement prévue en juin 2021, est maintenue. Toutefois, afin de pouvoir organiser au mieux celle-ci, il est proposé de la programmer au printemps

Suite à la démission d'un agent technique, un intérimaire est actuellement en poste afin de renforcer le service.

Le recrutement d'un agent permanent est en cours.

Le nouveau panneau d'information à côté de la mairie sera installé la semaine prochaine.

M. le Maire indique que selon les dernières informations reçues par ROSACE, la fin des travaux de la pose de la fibre optique est prévue d'ici fin décembre.

Un délai réglementaire de 3 mois doit ensuite s'écouler avant de pouvoir débiter la commercialisation. Aussi, celle-ci devrait s'ouvrir à partir du 2^{ème} trimestre 2022.

Le rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé est présenté à l'assemblée et tenu à disposition de celle-ci.

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Le recrutement de deux agents recenseurs est toujours en cours. Les candidatures sont à déposer en mairie.

La cérémonie du 11 novembre est fixée à 11h15, après la messe, sur le parvis de l'église.

La Banque alimentaire aura lieu le samedi 27 novembre 2021 de 10 h à 12 h dans la salle des commissions de la Mairie.

Un petit marché de Noël est prévu le mardi 14/12/2021 en fin d'après-midi si les conditions sanitaires permettent la tenue de celui-ci.

M. le Maire rend compte, en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT, des décisions prises dans le cadre de sa délégation. La Commune a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens immobiliers suivants :

- sis section 06 n° 187 d'une superficie de 5,68 ares ;
- sis section 06 n° 428/136 et 512/136 d'une superficie de 5,55 ares ;

Communication est donnée des dernières demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu, sauf empêchement, le lundi 13 décembre 2021. Une présentation par le président de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et le directeur général des services est prévue à 19h30.

La séance est close à 21 h 45.